



GRAND CONSEIL

Motion - 26_MOT_1 - Alberto Mocchi et consorts au nom du groupe des Vert-e-s - Délégation de tâches aux communes : un modèle à revoir ?

Texte déposé :

« C'est [...] dans la commune que réside la force des peuples libres. Les institutions communales sont à la liberté ce que les écoles primaires sont à la science; elles la mettent à la portée du peuple(...) »

Cette citation, tirée de l'ouvrage « De la démocratie en Amérique », rédigé par le philosophe et homme d'Etat français du XIX^{ème} siècle Alexis de Tocqueville, est régulièrement employée dans le débat politique vaudois, lorsqu'il est question du troisième échelon institutionnel, le plus proche de la citoyenne et du citoyen : la commune.

Nous avons la chance dans notre canton de pouvoir compter sur de très nombreuses communes « à taille humaine », où personnel politique et population peuvent encore dialoguer facilement, et où les préoccupations du terrain sont prises en considération rapidement.

Force est cependant de constater qu'entre le début du XIX^{ème} siècle, époque où a été forgée l'institution communale telle que nous la connaissons aujourd'hui - une vingtaine d'années à peine avant que Tocqueville n'écrive les lignes citées ci-dessus - et aujourd'hui, le monde nous entourant s'est pour le moins complexifié.

L'Etat et son administration se sont considérablement développés, s'adaptant à une société toujours plus sophistiquée, et à des attentes de la population toujours plus grandes dans tous les domaines d'activité. Le corpus législatif et réglementaire a suivi cette évolution, grandissant au fil des avancées technologiques, des évolutions sociétales et des nouveaux besoins.

L'institution communale a certes elle aussi passablement évolué, et toute personne qui se trouverait à comparer un procès-verbal d'une séance de Municipalité de 1826 ou même de 1926 et d'aujourd'hui ne pourrait que le confirmer. Il semble cependant que la délégation de tâches et responsabilités de l'Etat aux communes, corolaire de cette augmentation des règles et normes, ait évolué plus rapidement encore, donnant aujourd'hui aux communes un certain nombre de tâches qu'elles – et tout particulièrement les plus petites – peinent parfois à accomplir.

Si les plus grandes communes disposent d'une administration à même de répondre à ces exigences croissantes, il n'en va pas de même pour les plus petites, où ce sont généralement les membres de l'exécutif, milicien-ne-s très souvent sans formation spécifique dans les domaines qu'ils ou elles se retrouvent à traiter, qui se retrouvent à devoir répondre directement aux nouvelles tâches incombant aux communes. Ils le font systématiquement de leur mieux, avec sérieux et abnégation, mais on semble aujourd'hui très clairement arrivés au bout d'un système, et pour le bien de ces élu-e-s comme de la population qui a le droit de disposer partout dans le canton des mêmes services et des mêmes garanties en matière de sécurité.

Par le biais de cette motion il est ainsi demandé au Conseil d'Etat de modifier la Loi sur les communes, profitant de la révision annoncée, et établir un état des lieux de la répartition des tâches entre autorités cantonales et communales, l'évolution de cette répartition ces dernières années, et un bilan de dite répartition, notamment en termes de charge de travail pour les communes, de respect des normes et règlements supérieurs et de qualité des prestations fournies à la population, inscrivant dans la loi des dispositions permettant de clarifier dite répartition et la rendre plus efficace et garante d'une action publique garantissant sécurité et qualité des services rendus sur l'entier du territoire communal.

Conclusion : Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Date de dépôt : 13.01.2026

Cosignatures :

1. Andreas Wüthrich (V'L)
2. Anna Perret (VER)
3. Ariane Morin (VER)
4. Céline Misiego (EP)
5. Claude Nicole Grin (VER)
6. David Raedler (VER)
7. Didier Lohri (VER)
8. Géraldine Dubuis (VER)
9. Jean Valentin de Saussure (VER)
10. Kilian Duggan (VER)
11. Martine Gerber (VER)
12. Nathalie Vez (VER)
13. Oleg Gafner (VER)
14. Pierre Fonjallaz (VER)
15. Pierre Zwahlen (VER)
16. Rebecca Joly (VER)
17. Théophile Schenker (VER)
18. Valérie Zonca (VER)
19. Vincent Bonvin (VER)
20. Yannick Maury (VER)
21. Yolanda Müller Chabloz (VER)